

Mission d'assistance technique à la COBAC

Domaine : régulation et supervision bancaires

Pays : CEMAC

Autorité bénéficiaire : COBAC

Dates : 02-06 novembre 2020

L'AFRITAC Centre a organisé un atelier de travail à distance avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (SG-COBAC), dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires, portant sur le processus de détermination des priorités de la supervision prudentielle de la COBAC, selon l'approche basée sur les risques.

Cet atelier, réalisé du 02 au 06 novembre 2020, est le troisième d'une série de trois ateliers de travail destinés à poursuivre l'accompagnement du SG-COBAC dans la mise en œuvre opérationnelle de son plan stratégique relatif à la supervision basée sur les risques. Les travaux ont été préparés par le conseiller résident et ont fait l'objet d'échanges, durant les sessions de travail « virtuelles » sur Webex, avec l'équipe-projet qui a été désignée par le SG-COBAC pour réaliser la partie du plan stratégique correspondant à l'objet de la mission.

La mission a permis de progresser vers les résultats escomptés et d'orienter la réflexion du SG COBAC, sur la base de propositions de canevas, s'agissant (i) de l'évolution du format et du contenu des notes internes d'information du SG-COBAC à la Commission Bancaire, relatives à la situation et aux risques du secteur bancaire, et (ii) de la formalisation annuelle des priorités prudentielles de supervision de la Commission Bancaire dans un document-cadre d'orientation du programme de travail du SG-COBAC, dont la substance pourrait faire l'objet d'une publication synthétique afin de développer la communication institutionnelle au sujet des points d'attention de l'Organe de la CEMAC en charge de la supervision prudentielle des établissements de crédit et des établissements de microfinance. Selon l'approche basée sur les risques, les suggestions de l'AFRITAC Centre se sont focalisées sur les besoins (i) de mettre en exergue l'ensemble des problématiques de risque, y compris qualitatives, susceptibles de justifier l'intervention préventive de la COBAC, et (ii) de réagir de manière volontariste pour remédier efficacement et durablement aux infractions caractérisées à la réglementation prudentielle, notamment les normes quantitatives, au moyen de décisions adaptées, proportionnées et, le cas échéant, contraignantes.

Par ailleurs, l'AFRITAC Centre a procédé avec le SG-COBAC à la revue générale de la mise en œuvre des recommandations suggérées dans ses récents rapports de missions d'assistance

technique, faisant globalement ressortir que l'Autorité tient grand compte des suggestions faites et met en œuvre des plans d'actions structurés pour progresser dans les réformes, en mobilisant les ressources limitées dont il dispose sur les projets prioritaires. L'AFRITAC Centre tient à saluer l'excellente coopération entretenue par le SG-COBAC dans le cadre de ses activités.
